

**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/PV.2959  
27 novembre 1990

FRANCAIS

## PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2959e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 27 novembre 1990, à 10 h 30Président : M. PICKERING

(Etats-Unis d'Amérique)

<u>Membres</u> :	Canada	M. FORTIER
	Chine	M. JIN Yongjian
	Colombie	M. PEÑALOSA
	Côte d'Ivoire	M. ANET
	Cuba	M. ALARCON de QUESADA
	Ethiopie	M. TADESSE
	Finlande	M. TORNUDD
	France	M. BLANC
	Malaisie	M. RAZALI
	Roumanie	M. MUNTEANU
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. VORONTSOV
	Yémen	M. AL-ASHTAL
	Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 10.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres auront constaté que la salle est équipée des appareils nécessaires à une présentation audio-visuelle. Le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies nous a informés qu'il se proposait durant son intervention d'utiliser du matériel audio-visuel concernant la question à l'examen. Conformément à la pratique antérieure, j'ai prié le Secrétariat de prendre les dispositions techniques nécessaires.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil est saisi de l'ordre du jour provisoire de cette séance dans le document S/Agenda/2959. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté. Je donne la parole au représentant de Cuba pour une motion d'ordre.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation voudrait tout d'abord présenter des excuses à tous les membres du Conseil et tout particulièrement au Représentant permanent du Koweït qui a demandé cette réunion. Ma délégation ne souhaite nullement que cette réunion soit retardée ni que le Conseil ne puisse recevoir les témoignages d'information qu'il a sollicités. Nous n'avons aucune difficulté en ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour provisoire.

Néanmoins, ma délégation se voit obligée de présenter notre point de vue maintenant, à la présente réunion, puisqu'en l'occurrence, contrairement à la pratique toujours suivie par le Conseil de sécurité, la réunion officielle n'a pas été précédée des habituelles consultations officieuses pour préparer le projet d'ordre du jour.

Ma délégation voudrait attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'aujourd'hui il va y avoir exactement une semaine que quatre Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité ont demandé formellement que l'on convoque une réunion de cet organe pour examiner un projet de résolution portant sur la situation dans les territoires occupés par Israël; dans sa résolution la plus récente, la résolution 673 (1990), le Conseil avait promis d'examiner cette question le plus rapidement possible et c'est une décision que nous avions prise il y déjà un mois. A ce jour, les délégations qui avaient

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

présenté cette requête en se prévalant à juste titre du règlement intérieur du Conseil de sécurité, n'ont reçu aucune réponse et le Conseil, jusqu'à présent, n'a pu se réunir pour examiner ledit projet de résolution.

Puisque nous n'avons pas eu la possibilité de présenter cette proposition au cours des consultations officieuses qui, cette fois-ci à titre exceptionnel, n'ont pas eu lieu, ma délégation se voit par conséquent obligée de proposer ici d'ajouter à l'ordre du jour provisoire un autre point, relatif à l'examen du projet de résolution dont les membres du Conseil sont saisis dans le document S/21933/Rev.1.

Certes, je me dois de donner une autre explication aux membres du Conseil. Ce projet de résolution dans lequel il est fait mention du rapport du Secrétaire général sur la situation en Palestine a été révisé compte tenu des suggestions et des avis très utiles qui ont été présentés par d'autres délégations et en particulier par la Finlande, et nous l'avons remis hier après-midi au Secrétariat pour que ce dernier procède à sa distribution. Malheureusement, il y a à peine quelques minutes que le Secrétariat a été en mesure de distribuer dans cette même salle, un texte qu'il avait en sa possession depuis plusieurs heures. Nous regrettons qu'il en ait été ainsi, mais ce n'est pas la faute de ceux qui ont remis le texte en bonne et due forme au Secrétariat hier après-midi.

Par conséquent, ma délégation propose d'ajouter un autre point à l'ordre du jour provisoire afin que ce Conseil veille bien finalement examiner le projet de résolution en question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, en ce qui concerne la préoccupation du représentant de Cuba au sujet des réunions officieuses du Conseil de sécurité, il n'y en a pas eu dans ce cas, parce que nous reprenons l'examen d'une question, et notre pratique habituelle dans ces circonstances est de tenir nos séances sans procéder à des consultations officieuses antérieures.

En outre, suite à la conversation que j'ai eue avec un représentant du groupe qui parraine le projet de résolution auquel se réfère le représentant de Cuba, j'ai indiqué que j'avais l'intention de tenir des consultations officieuses à ce sujet tout de suite après la présentation du représentant du Koweït ce matin. Donc, le Conseil et les autres, ayant, comme je l'espère, la courtoisie d'entendre la présentation du représentant du Koweït, je donnerai à ce dernier l'occasion de faire sa déclaration, après laquelle nous procéderons immédiatement aux consultations officieuses sur la question soulevée par le représentant de Cuba.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : La mémoire de ma délégation me fait penser que c'est la première fois que nous sommes venus directement dans cette salle pour prendre part à une réunion officielle du Conseil de sécurité sans être passés avant par la petite salle où nous avons l'habitude de nous réunir officieusement. Mais de toute façon, je suis disposé à accepter votre explication quant aux réunions officieuses.

Maintenant, je me demande s'il faut vraiment une réunion officieuse pour examiner la requête officielle de quatre délégations pour que, conformément au règlement de ce Conseil, nous commencions à examiner un projet de résolution qui a été dûment mis à la disposition des membres du Conseil?

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Est-il besoin de tenir des réunions officieuses sur cette autre question, relative aux territoires occupés de Palestine, une question que nous examinons en permanence au sein du Conseil? Est-il besoin que nous tenions des consultations officieuses sur certaines choses, à certains moments, sur certaines résolutions et non sur d'autres? Si votre théorie quant à la non-nécessité d'avoir des consultations officieuses pour cette réunion est valable, Monsieur le Président, alors elle l'est également en ce qui concerne le projet de résolution présenté par ces quatre délégations.

Je ne veux pas retarder les travaux. Je propose simplement d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je regrette que la mémoire du représentant de Cuba ne coïncide pas avec la mienne. J'ai 45 ans de mémoire en ce qui concerne le travail et les usages du Conseil. Je suis tout à fait d'accord pour que nous ayons une réunion officieuse pour débattre de la question. Le représentant de Cuba a pris note du fait que le projet de résolution révisé vient d'être distribué et soumis à l'attention des membres du Conseil. Le Conseil a habituellement pour tradition de laisser un certain laps de temps aux délégations pour leur permettre d'examiner de tels projets. Je crois qu'il ne serait pas inutile que nous ayons une réunion officieuse pour débattre de cette question particulière. J'ai participé à des consultations approfondies ces dernières 24 heures sur ce sujet et il me semble qu'un certain nombre de délégations sont du même avis et souhaiteraient exprimer leurs points de vue au cours de consultations officieuses.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais également présenter mes excuses au représentant du Koweït pour tout retard qui pourrait affecter la séance que nous sommes en train de tenir et pour tout retard qui pourrait être causé par mon intervention. Je serai donc bref afin que nous puissions poursuivre notre séance comme prévu.

Le Yémen est l'un des Etats Membres qui ont parrainé le projet de résolution contenu dans le document S/21933, en date du 8 novembre. Puis-je rappeler ici aux membres du Conseil et aux autres représentants présents que ce projet de résolution a trait aux incidents d'Al Qods au cours desquels 20 Palestiniens ont trouvé la mort. Le projet de résolution a été soumis au Conseil il y a trois semaines et a fait l'objet d'un certain nombre d'amendements. Finalement, il a été publié ce matin dans le document portant la même cote que le Rev.1, en tant que texte révisé.

M. Al-Ashtal (Yémen)

La délégation du Yémen et les autres membres qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution ont coopéré pour parvenir à un projet qui pourrait recueillir l'approbation de consensus du Conseil ou, à tout le moins, parvenir à un accord le plus large possible. Nous avons agi de la sorte parce que nous tenons beaucoup à ce que le Conseil fasse preuve d'unité à l'égard des différentes questions. Nous continuerons de coopérer pour atteindre cet objectif. Mais, Monsieur le Président, après trois semaines de consultations, nous en avons assez. Nous ne comprenons plus pourquoi le Conseil permet que l'on remette à plus tard une décision sur un projet de résolution donné traitant d'une question très importante, alors qu'il discute et examine d'autres points et d'autres questions.

Si nous voulons que le Conseil préserve sa crédibilité et soit à même de travailler de manière logique et cohérente, nous pensons que c'est à la présente séance que nous devons décider de la marche à suivre en ce qui concerne le projet de résolution présenté au Conseil. Je propose officiellement que le Conseil de sécurité se réunisse à 15 heures cet après-midi pour se saisir de cette question et examiner le projet de résolution qui a été présenté.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens également à m'excuser sincèrement auprès du représentant du Koweït et du Gouvernement du Koweït d'avoir retardé l'exercice par le Koweït de son droit de montrer au Conseil et à tous ceux qui y assistent les abus commis au Koweït. Même au risque de provoquer ce retard, je n'ai pas d'autre choix que d'agir ainsi puisqu'il ne nous a pas été possible d'agir autrement.

Je partage les points de vue de Cuba et du Yémen selon lesquels le point qui a été soulevé mérite d'être examiné d'urgence et immédiatement pour toutes les raisons que vous savez, Monsieur le Président, et pour toutes les raisons que savent tous les membres du Conseil. A mon avis, il existe une majorité définie au Conseil qui est favorable à l'examen officiel de ce point et à sa mise aux voix.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, de prendre aujourd'hui des mesures immédiates pour agir dans ce sens.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai écouté très attentivement le débat imprévu qui a lieu maintenant, et l'élément le plus important que j'ai retenu de votre déclaration, Monsieur le Président, en réponse au représentant de Cuba, c'est que vous êtes disposé à tenir des consultations officieuses sur la question que les autres représentants ont

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

soulevée. La meilleure façon de procéder me paraît être effectivement que vous proposiez un moment pour tenir ces consultations officieuses et qu'ensuite nous agissions en conséquence.

Ma délégation souhaiterait faire un certain nombre d'observations à propos du texte qui vient d'être distribué par quatre membres du Conseil et que nous avons reçu il y a à peine une heure. J'aurai des instructions à ce sujet et je crois que nous devrions suivre la procédure normale lorsqu'il s'agit de textes - et, bien entendu, nous ne parlons pas du texte d'un projet de résolution à la séance de ce matin - et tenir des consultations officieuses. Mais il serait peut-être utile pour chacun d'entre nous, Monsieur le Président, que vous puissiez choisir un moment pour cela et qu'ensuite, lorsque nous saurons à quel moment nous nous retrouverons, nous puissions nous pencher sur la question qui nous occupe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de cette proposition. J'avais cru dire clairement que je prévoyais une consultation officieuse dès que nous aurions entendu la déclaration du représentant du Koweït.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes dans un débat de procédure et je découvre que je n'ai pas encore eu l'occasion ce mois-ci de féliciter les Etats-Unis de leur accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Aussi je commencerai par vous adresser mes félicitations et mes voeux de succès pour le mois de novembre. Je tiens également à adresser mes remerciements à sir David Hannay, Ambassadeur du Royaume-Uni, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre.

Je voudrais ajouter quelques mots au débat de procédure qui a lieu en ce moment et dire simplement que ma délégation a examiné très minutieusement la question des territoires occupés par Israël ces derniers jours et que nous sommes en train de mener des consultations sur ce sujet. Nous constatons qu'il y a encore des possibilités de parvenir à un résultat qui, nous l'espérons, serait acceptable pour chacun, ou, à tout le moins, largement acceptable pour tous les membres du Conseil. Nous lançons donc un appel à ceux qui ont proposé que nous examinions immédiatement cette question pour leur demander de nous donner un peu plus de temps. Aussi appuyons-nous l'idée de consultations officieuses aujourd'hui, le plus rapidement possible, afin de voir précisément où nous en sommes par rapport à cette question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Si personne d'autre ne souhaite prendre la parole, je déciderai à ce stade, en ma qualité de Président, de renouveler une fois encore mon invitation au Conseil pour qu'il tienne des consultations officieuses immédiatement après avoir entendu la déclaration du représentant du Koweït, qui est prévue pour ce matin. En ce qui concerne la demande du représentant du Yémen, je serai heureux de débattre à cette réunion officieuse de la question de la prompte reprise du débat qu'il demande sur la situation dans les territoires occupés. J'espère qu'ainsi le Conseil pourra se prononcer rapidement sur ce qu'il y a lieu de faire en ce qui concerne cette question.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, pour ne pas retarder davantage l'examen du point 2 de notre ordre du jour provisoire, ma délégation accepte la proposition que vous avez faite, étant bien entendu qu'à la suite de ces consultations officieuses, le Conseil de sécurité sera finalement à même de prendre une décision sur le projet de résolution qui lui a été présenté il y a pas mal de temps déjà.

Nous ne pensons pas que les consultations officieuses doivent déboucher sur une situation qui ne ferait que prolonger ce qui, je dois le dire, est assez anormal. Je n'ai pas une expérience de 45 ans au Conseil, mais j'ai une expérience de près d'une année et, en outre, j'ai une bonne connaissance du règlement provisoire de cet organe. Toute délégation a le droit de présenter un projet de résolution et n'a pas besoin de recueillir l'appui d'un certain nombre de délégations pour que ce projet soit mis aux voix.

Nous ne prétendons pas imposer un texte à qui que ce soit, mais nous voulons que chacun ait la possibilité de se prononcer sur ce texte, et de voter, que ce soit pour émettre un veto, pour s'abstenir ou pour voter en sa faveur. Nous ne souhaitons pas laisser l'impression que le règlement de notre conseil signifie que cette discussion, qui a lieu au cours d'une réunion publique - ce qui n'est pas de notre faute - puisse se perdre dans les méandres de consultations officieuses et ne conduise à rien.

En d'autres termes, notre délégation est disposée à réexaminer cette question, au cours de consultations officieuses, immédiatement après avoir entendu le représentant du Koweït, mais souhaite souligner très nettement qu'elle espère que ce conseil pourra, aussitôt que possible - en fait plus tard dans la journée - examiner notre projet de résolution et le soumettre aux voix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba d'avoir bien voulu accepter la proposition que j'ai faite. Je suis convaincu qu'il pourra faire valoir son point de vue lors de nos consultations officieuses.

J'aimerais maintenant passer à l'adoption de l'ordre du jour. Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'ordre du jour est adopté?

L'ordre du jour est adopté.

**LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2950e séance, j'invite le représentant du Koweït à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Abulhasan (Koweït) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, de l'Egypte et de l'Arabie saoudite des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Abdul Ghaffar (Bahreïn), M. Moussa (Egypte) et M. Shihabi (Arabie saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 novembre 1990 qui est rédigée comme suit :

"En ma qualité de Président du Groupe islamique aux Nations Unies, j'ai l'honneur de demander que S. E. l'Ambassadeur A. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies, soit invité à participer à la discussion par le Conseil de sécurité du point de son ordre du jour intitulé 'La situation entre l'Iraq et le Koweït', conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/21968. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil est d'accord pour inviter M. A. Engin Ansay au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/21966, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Koweït. La Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, la Finlande et le Zaïre se sont portés coauteurs de ce projet de résolution.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents S/21914, S/21943, S/21951, S/21955, S/21961, S/21962, S/21963 et S/21965 qui contiennent des lettres datées des 28 octobre, 15 novembre, 20 novembre, 23 novembre et 26 novembre 1990 respectivement, adressées par le Représentant permanent du Koweït auprès des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït, à qui je donne la parole.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, bien que nous approchions de la fin du mois au cours duquel vous avez fait preuve d'une remarquable efficacité en assurant la présidence du Conseil de sécurité, je ne puis m'empêcher de vous féliciter au nom de la délégation de l'Etat du Koweït et en mon nom propre pour la manière judicieuse dont vous avez dirigé les travaux du Conseil. Vous avez apporté à la présidence l'immense richesse de votre expérience et de vos remarquables qualités qui ont en fait toujours marqué de façon caractéristique votre longue carrière dans le domaine de la diplomatie et au service de votre grand pays, les Etats-Unis, qui se trouvent maintenant en première ligne parmi les défenseurs de la primauté du droit sur la loi de la jungle.

La délégation de mon pays tient aussi à remercier notre ami, Sir David Hannay, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la façon remarquable dont il a conduit les travaux du Conseil au cours du mois écoulé. Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au Royaume-Uni, un pays ami, avec lequel nous entretenons depuis longtemps des liens historiques, pour le rôle capital qu'il a joué afin d'assurer la défaite de l'agression et l'instauration de la justice et de la paix dans notre région.

Cent et seize jours se sont écoulés depuis l'agression, l'invasion et l'occupation par l'Iraq de l'Etat du Koweït, qui était un oasis de paix, d'harmonie, de bonté et de générosité, et dont le peuple reste ferme dans sa résistance. Cent et seize jours ont passé depuis la violation criante par l'Iraq de la Charte des Nations Unies, de la Charte de la Ligue des Etats arabes, de la

M. Abulhasan (Koweït)

Charte de l'Organisation de la Conférence islamique et des principes de non-alignement. Cent et seize jours ont passé depuis l'agression iraquienne, en opposition flagrante avec toutes les lois et pactes internationaux, tout particulièrement avec les principes et les valeurs de l'Islam. Cent et seize jours se sont écoulés depuis le défi ouvert lancé à la volonté de ce noble Conseil qui avait adopté la résolution 660 (1990) quelques heures seulement après que cette brutale agression ait été lancée contre mon pays bien-aimé, le Koweït, le 2 août dernier.

M. Abulhasan (Koweït)

En outre, l'Iraq continue de faire fi de la volonté des Arabes et des musulmans en rejetant la résolution du Conseil des ministres des affaires étrangères arabes, tenu au Caire le 3 août, la résolution de la dix-neuvième session des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, tenue au Caire le 5 août, et la résolution 195, adoptée par le Sommet arabe réuni d'urgence au Caire le 10 août.

Toutes ces résolutions condamnaient l'Iraq et exigeaient son retrait immédiat et inconditionnel du Koweït. Néanmoins, le défi persiste, sapant ainsi la paix et la sécurité de la région, ainsi que la paix du monde et sa sécurité politique, économique et sociale.

Cent seize jours se sont écoulés et les violations des dispositions de la quatrième Convention de Genève et de ses protocoles, résultant d'actes barbares commis par l'armée d'agression et d'invasion contre mes compatriotes koweïtiens innocents et sans armes et contre les ressortissants de pays tiers au Koweït, continuent et se multiplient. Les arrestations individuelles et massives se poursuivent sans relâche. En outre, un nombre croissant de citoyens koweïtiens disparaissent, sans laisser de traces et on suppose qu'ils languissent dans les ténèbres des prisons et des centres de détention du régime iraquien. On est également sans nouvelles de nombreux prisonniers de guerre koweïtiens. Les Koweïtiens continuent à être brutalement torturés au Koweït même et à l'intérieur des centres d'internement et des prisons iraquien, sans surveillance internationale, les Iraquiens refusant obstinément de permettre aux organisations humanitaires de s'enquérir des conditions de vie qui s'aggravent du peuple koweïtien en général et des prisonniers en particulier. Ce refus constitue une violation honteuse des dispositions des troisième et quatrième Conventions de Genève de 1949.

L'agression iraquienne contre mon pays, le Koweït, s'est produite à un moment où les efforts massifs déployés à travers le monde commençaient à porter leurs fruits après une lutte longue, âpre et tenace pour bâtir un ordre mondial nouveau, dans lequel les forces du mal et l'esprit d'agression auraient disparu. Cet ordre serait fondé sur la réactivation de la Charte des Nations Unies et de ses objectifs, un ordre dans lequel les Etats se débarrasseraient du fardeau d'un armement sans limites et réorienteraient leurs ressources vers le développement économique, un ordre dans lequel les grandes puissances commenceraient à coopérer plutôt qu'à se faire concurrence, à instaurer la justice universelle en tant que

M. Abulhasan (Koweït)

pilier de l'Etat et à exploiter les énergies et la créativité de leurs populations pour promouvoir le bien-être de l'individu, au lieu d'accentuer les tendances au mal qui pourraient finalement détruire l'humanité. Ainsi, l'agression iraquienne a porté un coup fatal à tous ces grands espoirs et à la noble et légitime aspiration de millions d'êtres humains à voir l'avènement d'un monde sans malveillance et sans haine.

La réaction internationale unie, prompte et décisive a été à la mesure de l'ampleur et de la portée de cette agression, dans son rejet total de tout ce qui a été perpétré par le Gouvernement iraquien contre son voisin, le Koweït. Fait sans précédent, le Conseil a adopté 10 résolutions au titre du Chapitre VII de la Charte. Il est donc parfaitement logique que nous nous posions une question au sujet de la réaction de l'agresseur, le Gouvernement iraquien. Et la réponse - guère surprenante - a été une manifestation typique de la véritable nature du régime agresseur, à savoir un rejet total de toute initiative de paix - rejet des résolutions du Conseil de sécurité, rejet des résolutions de la Ligue des Etats arabes, rejet des résolutions de la Conférence islamique et rejet des appels et résolutions du Mouvement des pays non alignés.

Et par-dessus tout, le régime a même rejeté une initiative humanitaire, prise par le Secrétaire général des Nations Unies qui a désigné deux envoyés pour examiner les conditions de vie de la population de l'Etat du Koweït - tant les Koweïtiens que les étrangers - et pour évaluer leur situation et leurs besoins. La puissance occupante a également refusé de recevoir toute équipe envoyée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou par toute autre organisation humanitaire régionale ou internationale. Qui plus est, il a été jusqu'à refuser d'accorder l'autorisation d'atterrir à un appareil affrété pour apporter à la population du Koweït des médicaments, qui devaient être distribués sous la supervision du CICR et dont le coût devait être assumé par l'Etat du Koweït.

Après cette liste de rejets, n'est-il pas vraiment paradoxal que certains plaident toujours pour que l'on donne quelque chose au Gouvernement iraquien pour lui sauver la face? Devons-nous récompenser l'agresseur de son agression? La réponse est évidemment négative. En fait, la seule réponse se trouve dans vos résolutions historiques qui doivent être scrupuleusement appliquées et respectées dans l'intérêt du nouvel ordre mondial, dans lequel règne l'esprit de fraternité, d'amour et de paix.

M. Abulhasan (Koweït)

En attaquant et en occupant le Koweït, le régime iraquier ne visait pas seulement le territoire pour son expansion et la volonté politique du peuple koweïtien comme objectif; il est allé bien au-delà. En fait, depuis les toutes premières heures de son agression, il a commis des actions très étranges contre la population musulmane koweïtienne - des actions que personne n'aurait jamais imaginées, telles que des meurtres sans provocation, des tortures, des déportations, la violation des sanctuaires individuels et le viol, humiliation de la dignité de la personne humaine, l'intimidation de civils innocents, le pillage organisé de tous les biens meubles et la destruction des immeubles, d'une façon qui rappelle l'époque des pirates et les guerres primitives.

Ces actes et ces pratiques du régime iraquier et de son armée d'invasion ont été perpétrés d'une façon qui révèle clairement un esprit vraiment malade et sadique, et une méchanceté profonde, dans un effort désespéré pour détruire le modèle véritablement réussi qu'est le système politique koweïtien, dans lequel la population du pays s'identifie complètement aux dirigeants dans un cadre de relations bien défini, forgé sur les principes de loyauté, de travail constructif et de coopération, en vue de créer une structure sociopolitique dans laquelle règnent le bien-être, l'harmonie et la paix intérieure.

M. Abulhasan (Koweït)

C'est une communauté qui a toujours été et qui continue d'être une source de fierté pour le peuple koweïtien et d'autres en dehors du Koweït; une communauté dont la forme et les institutions sont une inspiration pour de nombreux peuples du monde qui aspirent à l'imiter et à bénéficier de son expérience. C'est une communauté qui n'a pas gardé sa richesse pour elle-même et n'a fermé ses portes à personne. Au contraire, le Koweït a toujours gardé ses portes grandes ouvertes pour le bien de tous.

C'est l'essence même du défi qu'il représentait pour le régime iraquien aux yeux de son peuple, ce peuple fasciné par l'expérience koweïtienne et son entreprise nationale civilisée. Pendant ce temps-là, le régime iraquien gaspillait ses énormes ressources dans des guerres et des aventures militaires insensées et dans l'achat d'agents et de sphères d'influence.

Les pratiques du régime iraquien contre le peuple koweïtien dépassent l'imagination et vont bien au-delà des limites et des restrictions fixées dans n'importe quelle charte ou convention. Les cris d'agonie se font entendre au-delà de la frontière et les pratiques brutales et inhumaines de l'agresseur ont contraint de nombreux Koweïtiens honorables à laisser derrière eux leur famille, leur foyer et la terre de leurs pères et de leurs ancêtres pour aller dénoncer dans le monde entier les atrocités commises par l'agresseur iraquien. Ces personnes de bonne foi sont parties et chacune d'entre elles porte au fond de son cœur les scènes d'horreur et les épisodes épouvantables que, d'une manière ou d'une autre, elle a vécus.

Pour leur permettre de faire connaître la vérité de façon directe et spontanée et pour que leur message traduise la situation actuelle véritable au Koweït, afin que ce message s'inscrive dans le cœur et l'esprit des membres du Conseil, ainsi que dans les procès-verbaux du Conseil, et suscite une réaction de la part de celui-ci, la délégation de mon pays a l'honneur d'être accompagnée aujourd'hui de plusieurs de ses frères et de ses soeurs qui feront part au Conseil de leurs tribulations sous l'occupation et des effets de celle-ci sur les particuliers, l'économie et pratiquement toute la vie au Koweït. Ils décriront les conséquences de l'agression contre le Koweït et le monde arabe en particulier, mais aussi contre le monde en général du point de vue économique et social.

J'ai le plaisir de présenter au Conseil les témoins suivants :  
Mme Fatima Fahed, Mme Iman Adnan, le Dr Issah Ibrahim, M. Mukarji, M. Shamma et M. Fawzi Badr. J'espère que la plus grande attention sera accordée à leurs récits.

Une bande vidéo est projetée. Ce qui suit est une transcription de fragments de la bande sonore.

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "C'est comme si une bande de malfaiteurs était entrée dans le pays et n'avait que très peu de temps - une heure peut-être - pour voler tout ce qu'elle pouvait."

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "Quand j'ai quitté le Koweït, j'avais mon petit bébé malade avec moi. Les Iraquiens ont refusé de me laisser emmener mon enfant malade. Ils ont dit que l'enfant avait moins d'un an et que je devais le laisser au Koweït. J'avais peur. Quand j'ai supplié un soldat de me laisser emmener mon bébé malade, ils ont essayé de me l'arracher des bras. Je lui ai demandé s'il était marié et s'il avait des enfants. Il a répondu que non. Je lui ai dit qu'il ne savait donc pas ce que c'était d'être père et combien un enfant était précieux pour un père ou une mère. Ils se sont tellement moqué de moi que je me suis mise à pleurer. Et plus je pleurais, plus ils riaient."

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "Ils ont dit que si nous ne voulions pas des personnes retardées, ils les emmèneraient en Iraq ou les tueraient. C'est contre la loi divine!"

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "Je m'appelle Sultan Ahmad Sultan Al-Ali. Lorsqu'ils nous ont amené ma soeur qui est handicapée mentale, ils nous ont dit que si nous ne pouvions pas lui donner à manger ils l'emmèneraient à Bagdad avec les autres handicapés mentaux. Ils ont dit que, s'il n'y avait pas assez de nourriture au Koweït pour la nourrir, eux pourraient s'en charger. Nous avons répondu que lorsque le Gouvernement koweïtien était à la tête du pays, il prenait bien soin d'elle. Ils ont dit que si nous ne voulions pas des handicapés mentaux, ils pouvaient d'une balle assurer à chacun le repos éternel."

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "Ce que Saddam a fait montre ce que sa nature à d'hitlérienne. Je conduisais ma voiture quand des soldats iraquiens m'ont rattrapé. Ils sont montés dans la voiture et m'ont infligé toutes ces blessures."

PREMIER TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole devant vous aujourd'hui au nom de toutes les femmes et de tous les enfants koweïtiens qui sont restés dans notre patrie. Ils sont coincés là-bas, terrorisés par les soldats iraquiens. En leur nom, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité de me donner cette occasion de m'exprimer. Moi aussi, j'ai vécu sous l'occupation de ma patrie pendant plus de deux mois. C'est de cela que je viens porter témoignage.

Le Koweït n'est pas un grand pays. C'est un petit pays de familles élargies. Nous, Koweïtiens, nous nous connaissons assez bien les uns les autres pour être toujours connus comme une société ne formant qu'une seule famille. La force de cette société d'une seule famille a créé le premier et principal obstacle auquel Saddam s'est heurté dans ses perpétuelles tentatives de parvenir à ses fins. Je me demande si ce n'est pas notre force, notre unité, notre sens de la famille qui a servi de prétexte à Saddam pour commettre les atrocités indescriptibles qu'il fait subir en ce moment au Koweït?

On raconte qu'un officier iraquien a fait cette réflexion à un groupe de détenus koweïtiens :

"Il est grand temps que vous, Koweïtiens, vous appreniez un peu comment nous procédons. Nous arrêtons normalement 100 personnes pour mettre la main sur celle que nous cherchons."

J'ai été personnellement avec un groupe de femmes au grand quartier général de l'armée iraquienne au Koweït. Je voulais essayer de représenter certains détenus innocents et d'obtenir leur remise en liberté. L'officier de service au quartier général m'a dit clairement qu'il n'y avait pas le moindre espoir. Ses paroles resteront à jamais gravées dans ma mémoire. Je le cite : "Tous ceux qui sont ici sont perdus."

Je ne voudrais pas vous lasser. J'ai donc choisi de relater trois incidents sur les dizaines du même genre que j'ai personnellement vécus.

Le premier concerne la femme d'un jeune gynécologue koweïtien bien connu qui m'a raconté son cauchemar. Elle m'a dit ceci :

"Vingt-cinq à trente hommes armés ont fait irruption chez nous à 0 h 30 exactement. En quelques secondes, ils étaient dans ma chambre. Ils avaient avec eux le plus jeune de mes enfants âgé d'un an. Ils ont jeté l'enfant par terre.

Premier témoin

L'officier a alors posé sa botte sur la tête de l'enfant. Il a appuyé le pied avec force sur la tête de l'enfant et posé une question à mon mari concernant l'hôpital. Mon mari ayant répondu à l'officier qu'il ne savait pas de quoi il voulait parler, celui-ci a alors appuyé sa botte plus lourdement encore sur la tête de mon enfant qui pleurait de plus en plus fort.

Mécontents de la réponse de mon mari, les soldats ont fouillé la maison pendant plusieurs heures. Finalement, ils ont emmené mon mari.

Quatre jours plus tard, les soldats sont revenus avec mon mari, torturé à tel point que je n'arrivais pas à le reconnaître. Ils m'ont appelée et ont appelé ma belle-mère, mon beau-père, les voisins et les enfants et ont abattu mon mari devant nous.

Les citoyens koweïtiens ne sont pas les seules personnes à avoir été terrorisées par les soldats de Saddam. Leur brutalité s'est également exercée contre les étrangers qui, depuis des années, vivaient au Koweït dans la paix et gagnaient décemment leur vie.

Ma deuxième histoire est la suivante. Une de mes voisines, une Marocaine, est arrivée un jour chez moi en larmes. Elle avait deux enfants; l'un était âgé de 18 mois environ et l'autre de 3 ans et demi. Elle m'a dit qu'elle avait emmené ses deux filles à l'hôpital où elles devaient recevoir un traitement bénin. Au lieu du traitement prévu, les Iraquiens ont prélevé de force du sang de ses jeunes enfants pour faire des transfusions à des soldats iraquiens blessés.

Voici ma troisième et dernière histoire. Un jeune homme âgé de 20 ans environ qui roulait en voiture s'est arrêté à l'un des postes de contrôle iraquiens. Une dispute sans importance a éclaté entre lui et les soldats sur la question de savoir si le couvre-feu avait été fixé à 7 h 30 ou à 8 h 30. Tout simplement.

Les soldats ont emmené l'adolescent et confisqué sa voiture. Ils voulaient lui faire dire deux choses. Les Iraquiens voulaient lui faire avouer qu'il était membre de la résistance koweïtienne et qu'il leur fournisse certains renseignements, notamment le nom et l'adresse de tous ses amis, qu'ils soient ou non membres de la résistance. L'adolescent ne pouvait faire ce que demandaient les autorités. Lui et ses amis n'avaient rien à voir avec la résistance.

L'interrogatoire est devenu tout à fait humiliant. Il a alors été fouetté et battu, et ce pendant trois jours exactement, sans discontinuer. Ce qu'il voyait était encore plus dur à supporter pour lui que le traitement qu'on lui infligeait.

Premier témoin

On obligeait certains des autres prisonniers à s'asseoir dans des cuvettes d'eau salée après avoir été battus.

Après un jour de répit, il a à nouveau été interrogé. Lors du deuxième interrogatoire, on lui a bandé les yeux, comme lors du premier interrogatoire. Cette fois, c'est sur la plante des pieds qu'il a été frappé. Après l'avoir battu de façon répétée, on lui a ordonné de sauter sur ses pieds. Il a pensé que s'il s'exécutait ce serait la fin de ses souffrances et il s'est donc mis à sauter. Les Iraquiens ont alors décidé qu'il n'avait pas reçu suffisamment de coups et ils ont recommencé à le torturer jusqu'à ce qu'il ne puisse plus tenir debout.

Ils lui ont alors accordé "un jour de repos"; en d'autres termes, ils lui ont fait subir un interrogatoire extrêmement éprouvant pour les nerfs. Ils lui ont dit alors qu'il allait être exécuté. Ils lui ont bandé les yeux et l'ont traîné jusque dans une petite pièce fermée. Soudain, des centaines de coups de feu ont été tirés tout près de lui, en l'air et contre les murs, jusqu'à ce que le jeune homme s'écroule et s'évanouisse. Le jour suivant, il a tenté de se suicider.

Dix-huit jours après, l'adolescent a été remis en liberté. Il avait perdu 12 kilos. Il fait actuellement l'objet de soins physiques et psychiatriques constants.

Ces incidents ne sont que trois incidents parmi des milliers d'autres. Le style varie; les allégations varient. Mais il s'agit dans tous ces cas de violations grossières des droits de l'homme les plus élémentaires.

Le Koweït que je demande au monde de sauver n'est pas le Koweït que l'on se représente derrière l'image d'un baril de pétrole. C'est le Koweït d'un peuple qui, par la planification, la persévérance et un dur labeur a fait du désert un véritable paradis.

Saddam Hussein m'a spoliée du passé de mes ancêtres et de mon propre présent. Aidez-moi à redonner un avenir à mes enfants et à mes petits-enfants.

Une bande vidéo est projetée. Ce qui suit est une transcription de fragments de la bande sonore.

UNE VOIX (interprétation de l'arabe) : "Les manifestants sont sur le point d'arriver tout près d'un char iraquiens. Les Koweïtiens sont en colère; furieux, ils hurlent des slogans à l'adresse des soldats iraquiens, qui semblent perplexes. La distance séparant les manifestants koweïtiens du char iraquiens est de 15 mètres environ. Des Koweïtiens en colère agitent le

drapeau koweïtien et des pancartes à l'effigie de l'Emir du Koweït et du Prince héritier. La manifestation est à peine terminée que déjà éclate une fusillade.

Le jour suivant, la personne qui avait filmé la scène est retournée sur les lieux et a vu du sang par terre. Voilà le drapeau brandi par les manifestants."

DEUXIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Je travaillais dans un des principaux hôpitaux du Koweït il y a quelques jours encore. De nombreuses familles sont venues à l'hôpital à la recherche de leurs filles qui avaient été enlevées par des soldats iraquiens. Elles s'enquéraient auprès de tous les hôpitaux pour savoir si leurs filles étaient toujours en vie ou non. Voici quelques-uns des nombreux cas que je pourrais signaler.

Au cours de la première semaine après l'invasion, quelques personnes ont amené une jeune fille à l'hôpital. Ses voisins avaient vu deux soldats iraquiens s'emparer d'elle devant son domicile. Le lendemain, les voisins l'ont retrouvée dans une autre maison et l'ont amenée à l'hôpital. Cette jeune fille était une déficiente mentale, souffrant de trisomie, et elle avait été violée à de nombreuses reprises. Elle avait des hémorragies. Ses lèvres étaient tuméfiées et saignaient. Elle ne faisait que pleurer et ne comprenait pas ce qui lui était arrivé. Je ne peux vraiment pas oublier son visage.

Un autre jour, à l'hôpital, nous avons soigné de nombreuses infirmières qui avaient été violées pendant la nuit par des soldats iraquiens dans la résidence pour infirmières étrangères où elles habitaient. Elles ne sont jamais revenues au travail et ont quitté le Koweït immédiatement.

Après cela, toutes celles qui travaillaient à l'hôpital avaient fort peur, parce qu'elles craignaient que les soldats ne les attaquent. Il y avait toujours des soldats dans les salles de l'hôpital et, un jour, un soldat iraquier m'a serrée de près. J'avais très peur; lorsque je l'ai dit à mon mari, il ne m'a pas laissée retourner travailler à l'hôpital et c'est pourquoi nous avons dû quitter le Koweït.

Après notre départ du Koweït, j'ai rencontré un membre de ma famille. Je lui ai demandé pourquoi il avait quitté le Koweït; il m'a répondu que c'était pour la sécurité de ses deux fillettes. Il m'a raconté l'histoire de son voisin, dont les quatre filles avaient été enlevées par des soldats iraquiens; quatre jours après, deux d'entre elles seulement sont revenues à la maison. Elles ont tout raconté et expliqué qu'elles avaient été amenées à un des commissariats de police et violées pendant ces quatre jours. Elles ne savaient rien de ce qui avait pu arriver à leurs deux soeurs.

Un médecin avec lequel je travaillais m'a rapporté le cas d'une jeune mariée qui avait été enlevée de chez elle par des soldats alors que son mari et sa famille étaient sortis. Le mari et la famille l'ont cherchée partout pendant 15 jours et

Deuxième témoin

l'ont finalement trouvée, nue, les bras et les jambes attachés à un lit. Elle avait été violée par de nombreux soldats durant 15 jours.

Un jour, à l'hôpital, un vieil homme et sa femme sont venus à la recherche de leur fille, disparue depuis neuf jours. Je leur ai demandé s'ils avaient une photographie d'elle, étant donné que nous avions reçu de nombreux cadavres de jeunes femmes qui avaient été violées; lorsqu'ils m'ont montré la photo, j'ai vu que cette femme était une amie de lycée. C'était une belle fille, de 24 ans, qui venait de se marier. Son mari devenait fou à force de la chercher. Lorsque j'ai quitté le Koweït, personne ne savait ce qui lui était arrivé. J'ai bien peur qu'elle ne soit blessée ou peut-être même morte.

Monsieur le Président, aidez mon pays, je vous en conjure.

Une bande vidéo est projetée. Ce qui suit est une transcription de fragments de la bande sonore.

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "Ils laissaient les patients koweïtiens blessés et ensanglantés dans la rue jusqu'à ce qu'ils meurent. Les corps étaient laissés dans la rue jusqu'à ce qu'ils pourrissent. Ils empêchaient que les corps soient transportés à l'hôpital, à la morgue ou au cimetière.

Lorsque nous marchions dans les rues, nous voyions des corps éparpillés un peu partout, des cadavres dans les rues. Les soldats iraquiens venaient souvent à l'hôpital; ils volaient la nourriture des malades et allaient dans les chambres des infirmières sous prétexte d'assurer la sécurité, alors qu'en fait ils les violaient."

Une VOIX (interprétation de l'arabe) : "J'ai vu un soldat iraquien tirer sur moi et une balle m'a atteint à la tempe."

Une VOIX (interprétation de l'anglais) : "Le traitement des maladies chroniques a cessé. Les cancéreux ont été sortis de l'hôpital et, malheureusement, la plupart sont morts. Les enfants malformés ont évidemment été évacués aussi et sont morts. Bref, les soins médicaux au Koweït se détériorent constamment."

TROISIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Je suis chirurgien et je travaillais dans un hôpital au Koweït jusqu'à trois mois après l'invasion.

Comme vous l'avez vu dans la bande vidéo précédente, il y a eu de nombreux blessés lors de la manifestation des femmes contre l'occupation iraquienne. Nos

Troisième témoin

ambulanciers ont travaillé jusqu'à minuit pour emmener à l'hôpital les femmes et les enfants morts ou blessés. J'ai personnellement été témoin de la mort d'une femme et de trois enfants.

Je suis allé dans la salle d'opérations, où l'on amputait la jambe d'une femme de 18 ans.

Une autre femme célibataire de 17 ans a subi une blessure grave au visage et à l'oreille. Son visage est définitivement paralysé et elle a perdu le sens de l'équilibre en raison d'une blessure à l'oreille moyenne. Elle demeurera handicapée pour le reste de sa vie.

Un jour, un homme distribuait du pain dans la rue. Une automobile où se trouvaient deux soldats est passée et ceux-ci lui ont tiré une balle derrière la tête. Comme vous pouvez le voir sur cette photographie, il a eu la mâchoire complètement fracassée; il a dû la faire remplacer par une prothèse métallique. Le bas de la bouche, la moitié de la langue et la lèvre ont été détruits et il lui faudra recourir à la chirurgie plastique pour se faire refaire le visage.

Troisième témoin

Je voudrais vous dire ce qui s'est passé au Koweït, sur le plan hospitalier, depuis l'arrivée des Iraquiens.

Notre hôpital comptait 60 médecins mais, quand je suis parti, il n'en restait plus que 20. Il est maintenant impossible de pratiquer des opérations chirurgicales dans mon hôpital et dans d'autres cas les infirmières et le personnel hospitalier ont quitté le Koweït. Ils étaient menacés par les soldats iraquiens. Les hôpitaux n'ont plus à leur disposition qu'une seule salle d'opération - et parfois même aucune.

Au Koweït, nous disposions de fournitures médicales suffisantes pour traiter 2 millions de personnes pendant un an. Les Iraquiens se sont emparés de 95 % de ces fournitures. Aujourd'hui, il y a pénurie dans tous nos hôpitaux.

Les Iraquiens ont fermé nos hôpitaux spécialisés. Ils ont renvoyé tous les patients atteints de cancer et tous les malades psychiatriques. De même que les écoles, elles aussi fermées, ces hôpitaux spécialisés servent aujourd'hui à loger les soldats iraquiens.

Une femme a dû quitter la maternité de l'hôpital deux heures après avoir mis son enfant au monde. Nous n'avons pas assez de sang disponible dans la banque du sang. Si, à la suite d'une césarienne, une femme a une hémorragie, en principe elle meurt. Le manque de sang pose également un problème pour d'autres types d'opérations chirurgicales.

Les soldats iraquiens se sont emparés de notre équipement médical. Ils ont pris notre CT scanner, nos appareils de radiographie, notre matériel de laboratoire, les appareils de notre service de soins intensifs. Nous disposions de plus de 200 ambulances; 135 d'entre elles ont été volées ou endommagées. Les conducteurs d'ambulance ont été la cible de tirs; conduits à la police, ils ont été interrogés et torturés. La plupart d'entre eux ont quitté le Koweït.

Le 2 septembre - un mois après l'invasion - à minuit, dans le cadre d'une manifestation nationale contre les Iraquiens, nos infirmières sont montées sur le toit de l'hôpital et ont crié "Allah Akbar" - "Allah le plus Grand". Les soldats iraquiens ont encerclé l'hôpital, interrogé les médecins, les pharmaciens et les infirmières. Ils ont emmené l'infirmière en chef et deux autres infirmières au poste de police et les ont gardées pendant 48 heures.

Les médecins connaissent la peur lorsqu'ils soignent des soldats iraquiens blessés. J'ai appris que quatre médecins avaient été abattus par les soldats parce qu'un officier iraquier était décédé au cours d'une opération chirurgicale. Le

Troisième témoin

Directeur adjoint du Centre de cancérologie a été envoyé avec deux de ses collègues; ils ont été abattus parce qu'ils avaient refusé, comme le leur ordonnait un soldat iraquien, de débrancher la machine qui maintenait en vie une femme âgée.

Les médecins qui traitent les membres de la résistance koweïtienne sont assassinés. Un médecin a été interrogé parce qu'il avait soigné un homme soupçonné de faire partie de la résistance. Les soldats ont encerclé l'hôpital et ont, pendant quatre heures, interrogé le personnel. Je connais quatre autres médecins qui ont été exécutés pour avoir soigné des résistants. Un officier - qui était un de mes amis - est retourné au Koweït occupé pour participer à la résistance. Il a été capturé et torturé. On lui a arraché les yeux. Puis on l'a amené chez lui et, en sa présence, on a mis le feu à sa maison. Ensuite il a été abattu. J'ai vu de nombreux Koweïtiens atteints à la tête, aux yeux et aux oreilles par des tirs de soldats. Quand ils sont arrivés à l'hôpital, aucun d'eux n'avaient la moindre pièce d'identité.

Le premier jour de l'invasion, les soldats koweïtiens, défendant leur pays, ont tué beaucoup de soldats iraquiens. Les Iraquiens ont laissé leurs morts dans les rues et les corps ont commencé à se décomposer. Nous avons dû ramasser les corps mais les Iraquiens ne nous ont pas laissés les mettre en terre. Ils nous ont obligés à les ramener en voiture, en Iraq.

Durant la deuxième semaine, nous avions tellement de morts dans notre hôpital que la morgue était remplie. Nous avons dû enterrer beaucoup de victimes dans une seule tombe. Le plus terrible était d'enterrer les bébés. Sous ma surveillance, 120 nouveau-nés ont été enterrés durant la deuxième semaine de l'invasion. J'ai moi-même enterré 40 nouveau-nés qui avaient été extraits des couveuses par des soldats.

L'infirmière en chef du Centre pour handicapés m'a dit que 45 enfants épileptiques étaient morts étouffés par suite du manque de personnel au Centre. Les Iraquiens ont livré à la rue des adolescents de moins de 18 ans qui avaient commis des crimes. Les malades mentaux gravement atteints ont été retirés du Centre et sont restés allongés le long du mur. Beaucoup de Koweïtiens les ont pris chez eux mais nous ne savons pas ce que la plupart d'entre eux sont devenus. La prochaine bande vidéo vous les montrera. Le Centre pour handicapés sert maintenant d'entrepôt pour l'armée iraquienne.

En tant que médecin, j'ai assisté à beaucoup de choses terribles. Mais ce qui m'a peut-être le plus surpris, c'est de voir comment les soldats iraquiens traitent leurs propres concitoyens.

Troisième témoin

Un jour les officiers iraquiens sont venus évacuer les soldats iraquiens blessés qui se trouvaient dans notre hôpital. Ils voulaient emmener un soldat iraquiun qui avait subi une opération et était branché sur un équipement de vie. Les officiers ne pouvaient transporter l'équipement de vie. Le désignant du doigt, l'un deux me demanda : "Vivra-t-il si cet appareil est débranché?" Je répondis : "Je l'ignore." L'officier retira la fiche et dit : "Je verrai s'il est encore en vie après que je lui aurai fait faire le tour de l'hôpital. S'il l'est, je l'emmènerai avec nous."

S'ils traitent leurs propres gens aussi cruellement, vous pouvez imaginer comment ils nous traitent nous.

QUATRIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Je serai prudent devant vous. Je vous demanderai si vous estimatez que des atrocités ne peuvent être que physiques ou si vous voulez m'entendre décrire la nouvelle dimension ou la nouvelle signification que les délinquants iraquiens ont donnée aux "atrocités" dont j'ai été victime personnellement.

Ma vie dépend d'un équipement de vie qui s'appelle l'hémodialyse. Le jour de l'attaque - c'était un jeudi -, la première question qui me vint à l'esprit fut de savoir ce qu'il adviendrait de mon traitement médical et ce qu'il adviendrait de ma femme européenne et de mes enfants.

Le traitement se déroula normalement au début, mais ils perquisitionnèrent ma maison et les demeures de mes amis, à la recherche de ma femme et de mes enfants que j'avais réussi à abriter chez un ami ambassadeur pendant toute cette période. Toutefois, au fur et à mesure que les jours et les semaines passaient, la situation se détériorait.

Alors que je subissais mon troisième traitement, les Iraquiens me dirent : "Voyons, vous êtes en bonne santé, votre sang vient de subir un traitement, vous devez en donner." Ils prélevèrent alors une unité de mon sang, et pour un malade qui souffre d'une insuffisance rénale chronique comme moi, donner une unité de son sang, c'est une affaire extraordinaire.

Cela a continué et continué. Et comme je n'avais pas de travail et que je ne devais aller nulle part, j'ai essayé de devenir ami avec les Iraquiens, d'abord pour les comprendre et ensuite pour les utiliser lorsque j'en aurais besoin.

Au cours des deux semaines suivantes, j'ai pu constater la détérioration des installations médicales de l'hôpital, due au manque de médecins et au manque de

Quatrième témoin

personnel infirmier, et, dans mon service, qui était le service de dialyse, on manquait aussi d'appareils, ce qui était particulièrement bizarre puisqu'un appareil de dialyse ne peut être utilisé sur personne d'autre qu'un malade sous hémodialyse ou sous dialyse péritoniale.

Ceci me donna quelque idée de ce qui allait arriver. Peu à peu, les draps se salirent et restèrent souillés, tachés de sang. Les oreillers disparurent. Ensuite, lentement mais sûrement, les gants, les seringues et toutes sortes de matériel jetable qui ne pouvait être utilisé qu'une fois commencèrent à être réemployés.

Ensuite les soldats, qui n'avaient cessé de me torturer, non pas physiquement mais en émettant diverses mises en garde au sujet de ma femme européenne et de mes enfants, m'obligèrent à nettoyer mon lit d'hôpital avant de m'y mettre. Il y avait d'autres raisons pour cela, car il n'y avait plus de balayeurs étant donné qu'il n'y avait plus personne pour les transporter. Il y avait aussi de moins en moins d'infirmières. Je nettoyai donc le lit.

Enfin, alors que j'étais pratiquement sur le point de quitter le Koweït, ils se sont mis à me torturer d'une autre manière. Un matin, alors que j'arrivais pour ma dialyse, on me mit à côté d'un cadavre, qui commençait déjà à sentir. Que quelqu'un puisse mourir à l'hôpital, c'est assez normal. Mais, dans la pratique, le corps est emmené à la morgue et la chambre est nettoyée. Dans le cas présent, la morgue de l'hôpital étant comble, j'ai dû m'étendre à côté d'un cadavre pendant toute la durée de mon traitement qui prend quatre heures.

J'ai expliqué tout cela à mon ami iraquien, qui est colonel dans l'armée et que je m'attendais à voir réagir comme un être humain dans un moment de besoin, ce qui fut le cas, en fait. Je ne connaissais pas son arrière-pensée jusqu'à ce qu'il cite un prix. Il me dit : "Donnez-moi autant et je vous laisserai partir pour Bagdad. A partir de là, vous ne pourrez plus compter que sur vous-même." Je dus donc le payer. Mais je n'avais pas d'argent, car les banques étaient fermées et on ne porte pas sur soi une telle somme. Il vint chez moi et emporta les tapis que je collectionnais depuis 20 ans, mon équipement électronique, les objets de notre ménage, nos provisions, tout. Il emporta pour 25 000 dollars de marchandises et promit qu'il me sortirait de là. Le seul côté humain de cet Iraquien est apparu lorsqu'il m'a en effet sorti de là, mais à ce prix.

Quatrième témoin

Une fois arrivé à Bagdad, j'eus la surprise de découvrir que ce que nous achetions à Koweït, pour 60 ou 100 fils, par exemple, se vendait à 3,50 dollars ou à 4 dollars, et que tout avait été fabriqué au Koweït. C'est là un autre aspect de toute cette question.

Je sais que le Koweït doit être libéré et qu'il le sera. Mais je voudrais vous prier de faire en sorte que ce que nous vous racontons ici aujourd'hui ne soit pas considéré comme un simple récit. Imaginez ne fût-ce qu'un moment que, demain matin, l'on vous fasse sortir de chez vous à la pointe du fusil, que vous deviez quitter tout ce que avez accumulé, ne sachant ni ce que vous êtes, ni qui vous êtes, ni ce que sera votre avenir. C'est là ce que les atrocités qui ont accompagné l'invasion du Koweït par l'Iraq m'ont fait : au bout de 20 ans, je suis un réfugié.

CINQUIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Au cours des huit dernières années, j'ai travaillé au Koweït en tant que chirurgien généraliste dans un hôpital administré par le Gouvernement. Je voudrais raconter brièvement au Conseil ce qui m'est arrivé depuis l'invasion iraquienne jusqu'au jour où, quelques semaines plus tard, le 20 août, j'ai pu quitter le Koweït.

Le 2 août, à 4 heures du matin, j'ai reçu un appel téléphonique me demandant de me rendre immédiatement à l'hôpital. On ne me dit pas pourquoi; toutefois, comme nous étions en état d'alerte depuis une semaine, je ne fus pas trop surpris. Je pris ma voiture et entamai le trajet de 25 kilomètres jusqu'à l'hôpital, situé près de la frontière iraquienne. En route, je croisai de nombreuses colonnes de véhicules blindés roulant dans la direction opposée. Comme ils ne portaient aucun signe distinctif, je ne pouvais dire s'ils étaient iraquiens ou koweïtiens; par la suite, j'appris qu'il s'agissait de véhicules iraquiens en route pour la capitale. Il faisait encore nuit à cette heure et, tout en continuant à conduire, je voyais clairement les éclairs d'un tir d'artillerie, je distinguais l'explosion des obus et le feu continu des armes automatiques. Comme j'ai été dans l'armée auparavant, je me rendis compte que je pénétrais dans une zone de guerre, mais je continuai à conduire.

A l'hôpital, j'ai travaillé 24 heures sur 24 pendant les quatre jours qui suivirent. Il en était ainsi pour tout le monde. Nous recevions un grand nombre de blessés - des soldats iraquiens, des soldats koweïtiens et quelques civils.

Cinquième témoin

Huit à dix jours environ après l'invasion, les Iraquiens se sont substitués aux administrateurs de l'hôpital, vidant toutes les salles sauf une et ont renvoyé les malades. Ils ont investi le service de soins intensifs, le service de cardiologie et ont enlevé sept des huit équipements de vie du service de soins intensifs. Des nouveau-nés ont été renvoyés du service de pédiatrie néo-natale. Je ne sais pas ce qui est advenu de ces malades qui ont été renvoyés si précipitamment, mais en tant que médecin, je sais que ces malades n'ont certainement pas pu survivre sans la supervision médicale appropriée.

Les salles vides de l'hôpital ont été transformées en logements pour les soldats iraquiens. On opérait les blessés iraquiens dans notre hôpital et ils étaient immédiatement évacués vers des hôpitaux à Basrah et ailleurs. Les médecins iraquiens de notre hôpital n'étaient que 10 ou 12, plus quelques techniciens et quelques assistants, mais à ce nombre est venu s'ajouter un large contingent de personnel de sécurité. Ces hommes, habillés en civil, étaient en réalité la police secrète et nous les appelions "les yeux et les oreilles de Saddam Hussein". Ils surveillaient constamment le personnel professionnel iraquier, ce qui nous a semblé très curieux, comme s'il n'était pas possible de faire confiance aux Iraquiens dans l'exercice de leur fonction s'ils n'étaient pas sous surveillance constante.

Le nombre des victimes que nous recevions à l'hôpital a commencé à diminuer peu à peu et nous avons repris notre horaire habituel. Toutefois, des blessés iraquiens continuaient d'arriver, parfois par douzaines. Bon nombre de ces Iraquiens avaient été blessés par des bombes placées sous leurs véhicules.

Nous avons aussi continué à recevoir des blessés civils. Avec le passage du temps, c'était plutôt des travailleurs non koweïtiens qui étaient restés après la fuite de leurs employeurs koweïtiens. Certains étaient des femmes, d'autres des personnes âgées et ils avaient tous été blessés par balles.

Je me rappelle particulièrement une femme âgée qui avait reçu des balles dans les chevilles et lorsque je lui ai demandé comment cela s'était passé, elle a simplement haussé les épaules me laissant à penser que les Iraquiens tireraient n'importe où, sur n'importe qui, tout à fait au hasard, sur tout ce qui se trouvait sur leur chemin et ceci a été corroboré par de nombreuses personnes. J'ai moi-même soigné des civils qui avaient été touchés par des balles à l'abdomen, aux extrémités et dans le dos. Personne ne voulait rester à l'hôpital un jour de plus

Cinquième témoin

qu'il n'était nécessaire. Leur préoccupation principale était de s'enfuir du Koweït.

J'ai encore une autre expérience que je voudrais vous relater. Un soir, j'étais allé voir l'un de mes amis indiens qui vivait dans un quartier où habitent un grand nombre de Koweïtiens. Bien longtemps après le couvre-feu de 19 heures, cet ami a reçu un appel téléphonique de son associé koweïtien qui lui a dit d'allumer toutes les lumières de la maison à minuit précis. Ce qu'a fait mon ami. A ce moment-là, nous avons entendu des cris. Nous sommes sortis sur la terrasse et nous avons constaté que tout le quartier était illuminé et que tout le monde scandait la phrase : "Allah est grand, Allah est grand". Nous avons vraiment été étonnés de voir qu'une manifestation de ce genre avait pu être organisée si tôt.

Le 20 août, après avoir vécu de nombreuses autres expériences que je n'ai pas le temps de raconter, j'ai quitté le Koweït avec tout ce que je pouvais emporter. Au début, je n'éprouvais que le soulagement d'avoir pu m'enfuir, mais avec les jours qui passent, je me rends compte que le traumatisme psychologique s'aggrave. Les cicatrices qui en résultent pourraient avoir des conséquences très graves. J'ai laissé derrière moi, comme de nombreux autres réfugiés, ma maison, ma profession, l'épargne de toute une vie et mon mode de vie. J'ai deux enfants qui sont étudiants aux Etats-Unis. Je ne sais vraiment pas comment je vais pouvoir continuer à les entretenir.

Une projection de diapositives a lieu dans la salle du Conseil.

SIXIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Il m'est difficile de parler des horreurs infligées à mon pays mais je vais essayer.

Un jour typique au Koweït commence et se termine par la peur oppressante de la mort. Après une nuit d'insomnie, nous nous levons pour vivre une journée de plus à regarder furtivement par la fenêtre en nous attendant à des raids sur nos quartiers. Nous passons des heures à enlever de nos maisons tout ce qui risque de provoquer les soupçons des soldats. Nous ne pouvons même pas trouver la paix dans nos mosquées. Il y a trois semaines, dans la mosquée de mon quartier, la police secrète iraquienne a arrêté notre Iman pendant la prière du vendredi et l'a remplacé par un Iman iraqui pour poursuivre les prières tandis qu'ils filmaient le tout aux fins de propagande. Nous n'avons jamais revu notre Iman. La police secrète iraquienne habillée en civil, assiste aux prières dans toutes les mosquées.

Sixième témoin

Les services de presse iraquien ont annoncé que le couvre-feu de 23 heures à 7 heures avait été levé et cela donne l'illusion que les Koweïtiens peuvent se déplacer librement. Il n'en est rien. Personne n'ose s'aventurer à l'extérieur. Les communications ont été réduites à des rumeurs car tous les appels téléphoniques sont surveillés. Nos maisons sont transformées en prisons.

Seule notre quête de nourriture justifie que l'on se risque du côté des postes de contrôle installés dans chaque rue. Ce qui auparavant était un court voyage en voiture, prend maintenant une heure au moins à cause de tous les postes de contrôle. Le règlement à ces postes est laissé au bon vouloir de chaque soldat individuel. Tout et n'importe quoi peut être prétexte à vous arrêter.

A chaque poste de contrôle, il faut se soumettre à un examen complet de nos véhicules et parfois de nos corps. Mais même une voiture impeccable ne garantit pas la sécurité. Deux de mes amis ont été arrêtés il y a un mois à un poste de contrôle lorsque les soldats iraquien ont dit qu'ils avaient trouvé des balles dans le coffre de leurs voitures. Ces balles avaient été placées là par les soldats. Nous n'avons aucune nouvelle de nos amis depuis leur arrestation. Outre la domination des postes de contrôle, les villes font systématiquement l'objet de raids. Voici comment il procèdent : le cauchemar commence deux jours avant le raid; les soldats encerclent la ville et tout le monde est arrêté, qu'ils rentrent ou qu'ils sortent. Lorsque commence le raid, les lignes téléphoniques sont coupées et personne n'a le droit d'entrer ou de sortir. Ensuite les soldats attaquent.

Au début, les Iraquiens sont venus plus précisément à la recherche de policiers ou de militaires koweïtiens. Mais maintenant, ils arrêtent n'importe qui, il suffit d'avoir sur soi un appareil photo, des jumelles, de l'argent koweïtien, des téléphones de voiture, des photocopies, des drapeaux koweïtiens ou des images de l'Emir. Je connais quelqu'un qui a été arrêté et détenu pendant un mois parce qu'il avait un appareil photo. Je connais quelqu'un d'autre qui a été arrêté parce qu'il avait utilisé son magnétoscope pour enregistrer un discours du Président Hosni Moubarak dans lequel il critiquait Saddam Hussein.

Les Iraquiens maintenant visent les femmes parce qu'elles participent à la résistance. Je connais trois incidents distincts au cours desquels des femmes koweïtiennes ont été emmenées au poste de police et elles ont été violées chaque nuit à maintes reprises pendant deux semaines au moins. Lorsque j'ai quitté le Koweït, ces femmes n'avaient pas été libérées.

Sixième témoin

Les Iraquiens sont venus arrêter nos enfants. Il y a cinq semaines, lors d'un raid sur une ville, les Iraquiens sont venus avec une liste d'enfants âgés de 13 à 20 ans. Trente-cinq jeunes enfants ont été arrêtés et torturés. Depuis lors, je n'ai eu connaissance de la libération que de cinq d'entre eux.

Au cours d'un raid à minuit, à Salwa, il y a trois semaines, un de mes amis handicapé et devant utiliser des béquilles a supplié les soldats d'avoir pitié des femmes alors qu'ils les obligeaient à quitter leur maison en portant sur leurs épaules leurs enfants endormis. Pour cela, il a été frappé au visage et emmené à un poste de police qui, auparavant, était une école privée anglaise, où il a été torturé pendant cinq jours avec des fils électriques. Là, il a vu quelqu'un sur qui ont jetait de l'eau bouillante et deux hommes âgés que l'on battait sans ménagement.

Les Iraquiens ont pénétré chaque facette de notre société en cherchant à étouffer la vie du Koweït. Tout le mobilier et les fournitures des écoles, des stades et des bâtiments gouvernementaux ont été pillés. Ces bâtiments sont devenus des centres de terreur.

Là où autrefois on entendait le rire d'enfants qui jouaient, on entend désormais les cris provoqués par d'horribles tortures. Ce qui était autrefois l'école de garçons Salem Mubarak est désormais un entrepôt de munitions; ce qui était jadis l'école de filles intermédiaire de Riga sert aujourd'hui de poste à l'armée populaire iraquienne; et ce qui était jadis un lycée pour jeunes filles dans ce quartier est devenu le quartier général de la police secrète. Aujourd'hui, toutes les écoles sont fermées.

Les autres témoins et moi-même n'avons pu donner qu'un aperçu de l'effroyable agonie endurée par le Koweït. Alors que nous sommes réunis ici, au Koweït le soleil s'est couché et une autre nuit de terreur est sur le point de commencer. Une journée typique au Koweït commence et se termine avec la peur étouffante de la mort.

SEPTIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Les auditions d'aujourd'hui ont trait aux pertes tragiques et aux souffrances causées par l'invasion du Koweït par l'Iraq. Le coût de cette tragédie est incommensurable : pertes en vies humaines; traitements barbares infligés à de simples citoyens koweïtiens; confiscation de biens privés et de trésors inestimables appartenant aux citoyens du Koweït et à de nombreux étrangers anciennement employés au Koweït; un grand nombre de familles qui sont devenues des réfugiés, partiellement ou totalement.

Septième témoin

Bien qu'il soit impossible de mesurer l'impact de ce malheur et de ces souffrances, nous pouvons commencer à évaluer certaines des pertes économiques et financières subies, aussi bien par les Koweïtiens que par d'autres pays du Moyen-Orient et ailleurs dans le monde en développement à la suite de l'agression iraquienne. Voilà ce dont j'aimerais débattre ici aujourd'hui.

Des diapositives sont projetées.

SEPTIEME TEMOIN (interprétation de l'anglais) : Diapositive 1 : Veuillez reconnaître que les données et les informations concernant la destruction économique sont difficiles à obtenir et qu'il faudrait procéder à une évaluation des dommages. Les chiffres en votre possession sont les estimations les plus fiables qui s'appuient sur des rapports professionnels ou techniques de Koweïtiens et de non\_Koweïtiens qui ont récemment quitté le pays.

Le secteur privé au Koweït a toujours disposé d'un stock de produits alimentaires, de matériaux de construction, de pièces de rechange, de vêtements et autres biens durables, dont la plupart ont été normalement réexportés vers les pays voisins.

Pour vous donner deux exemples : 15 avions appartenant aux lignes koweïtiennes ont été saisis, ainsi que des pièces de rechange, du matériel de communication, des ordinateurs et du matériel de restauration, et les locaux ont été vidés. Rien qu'en ce qui concerne ce seul exemple, on estime le coût à plus d'un milliard de dollars. Le pillage des systèmes de télécommunication et du réseau satellitaire a enlevé aux Koweïtiens et à d'autres tout moyen de communiquer avec leurs familles au Koweït.

Diapositive 2 : Les avoirs en dinars koweïtiens du système bancaire étaient essentiellement constitués de prêts accordés à des hommes d'affaires, dont les magasins, les garages et les usines ont été pillés et détruits, ne leur laissant rien pour rembourser les banques. Les épargnants ont vu disparaître leurs économies, aussi bien à cause de la conversion du dinar iraquien que parce qu'ils ne peuvent plus avoir accès à une banque ou à un système bancaire en fonctionnement. La plupart de ces épargnantes étaient des travailleurs arabes ou asiatiques qui ont perdu toute une vie d'économies. Un système bancaire ou une économie ne peuvent fonctionner si des gens ne paient pas ce qu'ils prennent, c'est ce que font et continuent de faire les Iraquiens.

Diapositive 3 : L'étendue du pillage est sans précédent dans l'histoire moderne : abris de bus, bancs dans les parcs, bureaux et tableaux noirs des

Septième témoin

écoles. Il y a eu un démantèlement complet des usines et des maisons préfabriquées, etc. L'infrastructure du pays a ainsi été dévastée, laquelle avait été mise en place au cours de ces 40 dernières années. Le Musée des antiquités islamiques (Dar al Athar al Islamia) possédait l'une des collections les plus précieuses de l'art islamique dans le monde. Il est irremplaçable, et ce qui symbolise des siècles de culture islamique n'a pas de prix.

Dans l'industrie pétrolière et dans le domaine industriel, des convois de camions et de grues sont apparus à proximité des usines et, après une période de 15 jours, il ne restait rien que de la terre aride.

Diapositive 4 : Près de 100 nationalités ont contribué à l'édification des institutions du Koweït, de ses systèmes, de sa gestion et de ses avoirs, tant dans le secteur public que privé. Aujourd'hui, tout cela a été réduit à néant. Les entreprises installées au Koweït ont été les plus durement touchées. Des années de formation et d'expérience ont été ruinées.

Diapositive 5 : L'impact économique de l'invasion d'autres pays revêt essentiellement deux aspects : le premier concerne les envois de fonds, le commerce, le tourisme, les paiements et les redevances de pays qui avaient des liens économiques très étroits avec le Koweït. Le deuxième est l'effet pétrole, dû à l'augmentation continue des cours du pétrole, qui devrait épuiser les réserves en devises étrangères de certains des pays les plus pauvres du monde. L'augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation dans les pays industrialisés vont également accroître le coût des emprunts et rendre difficile le paiement des importations pour le développement des pays les plus pauvres.

Diapositive 6 : Les chiffres que nous voyons là des 10 pays en développement les plus immédiatement touchés ne comprennent pas d'autres avoirs perdus par des ressortissants de ces pays et d'autres pays, en particulier la Syrie et le Liban, pour lesquels il n'y a pas d'estimation à l'heure actuelle.

A titre d'exemple, cela représente pour l'Egypte, d'après des estimations égyptiennes, plus de 8 milliards de dollars, sans compter les avoirs pour la période 1990-1991. C'est ainsi que les domaines les plus durement touchés sont le rapatriement des salaires des travailleurs, où les pertes s'élèvent à 2,8 milliards de dollars; le tourisme : 1,6 milliards de dollars; le canal de Suez : 0,5 milliard de dollars; le trafic aérien : 0,3 milliard de dollars; les réinstallations et les créations d'emplois, qui devraient s'élever à près de 2 milliards de dollars.

Septième témoin

Pour les pays touchés par les problèmes pétroliers, le choc, si les prix se maintiennent aux niveaux actuels, sera considérable. Il porte un coup réel aux nombreuses démocraties, jeunes et fragiles, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et, en particulier, d'Europe orientale, qui ont adopté des programmes d'ajustement économique difficiles, avec les ramifications politiques et sociales profondes que cela comporte.

En conclusion, une équipe spéciale koweïtienne a récemment été formée pour mettre au point un programme de redressement et de reconstruction à appliquer après la libération. La liste d'achats initiale devrait tout comporter, depuis des crayons, des livres d'enfants, des produits alimentaires et des médicaments jusqu'à des turbines à gaz, tant est grande la dévastation de l'économie koweïtienne.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je pense que ce que le Conseil vient d'entendre et de voir, de la part de ces témoins oculaires et sur ces bandes d'enregistrement vidéo, est plus que suffisant et ne nécessite pas de plus amples développements. C'est notre fervent espoir que tout ce que le Conseil a entendu et vu le poussera à l'action, l'engagera à prendre des mesures décisives, susceptibles de contribuer au maintien de la paix - une paix juste - et de la défendre sans restriction, quels que soient les sacrifices que cela implique.

Le but de l'Iraq dans toutes ces pratiques inhumaines est d'effacer l'identité koweïtienne en modifiant la composition démographique du pays. Ce plan est devenu manifeste lorsque l'armée d'occupation iraquienne a commencé à confisquer les pièces d'identité des Koweïtiens, telles que certificats de citoyenneté, passeports, cartes d'identité et même permis de conduire. On a pu également s'en rendre compte lorsque les Iraquiens ont délibérément mis le feu aux archives de nombreux ministères s'occupant des affaires des citoyens, tels certains services du Ministère de l'intérieur. Les actes de brutalité et de terrorisme contre les Koweïtiens se sont multipliés, forçant ceux-ci à quitter leur pays, tandis qu'un grand nombre d'Iraquiens venaient s'installer au Koweït et s'emparer par la force des maisons et des biens de son peuple.

Ces desseins malveillants des forces d'invasion du régime iraquier étaient parfaitement clairs pour le peuple koweïtien qui leur résistait avec fermeté, et c'est ainsi que certains citoyens, mûs par leur loyauté et leur patriotisme, ont réussi à transférer hors du pays une série complète des actes d'état civil de toute la population du Koweït enregistrés jusqu'au 1er août 1990, qui se trouvaient sur

M. Abulhasan (Koweït)

des disques dans des ordinateurs spéciaux. Ils ont retiré ces disques des ordinateurs et les ont gardés au Koweït, en attendant d'avoir l'occasion de les faire sortir et de les mettre en sécurité hors du pays. Le but de cette opération était de saper le plan du régime iraquien visant à détruire la structure démographique du Koweït. Je suis heureux de vous informer que ces disques se trouvent maintenant à New York et nous demandons au Conseil d'adopter le projet de résolution qui lui est soumis et qui autorise le Secrétaire général à les prendre sous sa garde aux Nations Unies en tant qu'instrument officiel et juridique auquel nous pourrons avoir recours lorsque le Koweït sera libéré de cette situation de profanation de son territoire par les envahisseurs iraquiens.

Les conditions actuelles, qui constituent une grave menace pour les citoyens du Koweït et les résidents de l'Etat du Koweït, exigent que soient assurés la protection de la population civile, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de son 2e Protocole additionnel de 1977, ainsi que sa sécurité, sa sûreté et son droit à rester sur son propre territoire; l'inviolabilité de la composition démographique du Koweït; la protection des droits des ressortissants koweïtiens à la citoyenneté koweïtienne; que soit proclamée l'illégalité de tout changement de cette citoyenneté par des moyens de coercition physiques et moraux, et que soient déclarées nulles et non avenues, sur le plan juridique, toutes les mesures prises par l'autorité d'occupation iraquienne à cet égard.

Le Conseil est également prié de constituer une commission d'enquête et de l'envoyer dans l'Etat du Koweït afin d'y évaluer la situation, y compris l'ampleur de la destruction du sabotage des avoirs et des biens, afin de mettre en évidence les dommages causés à tous les services publics et aux biens, qu'ils appartiennent au Gouvernement, à des particuliers et à des compagnies, et de déterminer les réparations nécessaires.

Le Conseil est aussi prié de protéger les captifs koweïtiens et d'assurer leur traitement humanitaire, conformément à la première Convention de Genève et à la troisième Convention de Genève de 1949, sur la protection des prisonniers, d'assurer la protection juridique de tous les détenus koweïtiens militaires et civils, de garantir leur droit à un traitement humanitaire, consacré dans les pactes et accords internationaux, en particulier dans le cas de groupes dont on se sert comme boucliers humains dans des installations stratégiques.

M. Abulhasan (Koweït)

Il me semble approprié de souligner que le Président du régime iraquier se cache sous un nouveau masque, pour dissimuler ses exactions, affectant de les couvrir sous un vernis islamique et commençant à invoquer dans certaines de ses déclarations et de ses essais de justification, les principes et les enseignements de l'islam, dans une manœuvre de propagande qui est à l'opposé de ce que cette religion a de sacré, et va à l'encontre de son essence et de son esprit, pour ne pas mentionner ses textes. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, permettez-moi de demander ceci aux dirigeants iraquiens : le Dieu tout-puissant n'a-t-il pas dit ceci dans son Livre Saint du Coran :

"Si quelqu'un met à mort une personne - à moins que celle-ci n'ait commis un meurtre ou n'ait répandu le mal dans le pays - c'est comme s'il tuait le peuple tout entier; et si quelqu'un sauve une vie, c'est comme s'il sauvait la vie à tout le peuple."

N'est-ce pas le prophète Mahomet - que nos prières l'accompagnent et que la paix soit avec lui - qui disait :

"Le musulman est le frère du musulman, il ne le trahit pas, il ne lui ment pas ou ne lui manque pas. Il est interdit au musulman de violer l'honneur d'autres musulmans, de prendre leur argent ou de répandre leur sang."

Tel est l'islam et son attitude envers l'homme, la plus noble des créatures de Dieu et telle est, par contre, celle du régime iraquier et de ses démons à l'égard du peuple koweïtien!

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur ce qui est prescrit dans les textes divins et qui est révélé à l'humanité dans l'un des versets les plus pertinents du Saint Coran :

"Si parmi les croyants, deux parties ont une querelle, il faut chercher à rétablir la paix entre elles; mais si l'une d'entre elles outrepasse toutes les limites à l'encontre de l'autre, il faut alors combattre celle qui dépasse les bornes jusqu'à l'amener à respecter la volonté de Dieu, mais si elle se soumet à cette volonté, il faut alors établir la paix entre elles avec justice et équité, car Dieu aime ceux qui sont équitables (et justes)."

M. Abulhasan (Koweït)

La Charte des Nations Unies reflète l'essence et l'esprit de ce verset saint lorsqu'elle déclare, au paragraphe 3 de l'Article 2 du Chapitre I :

"Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger."

et au paragraphe 4 du même article :

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

Et lorsque toutes ces tentatives échouent, la Charte prévoit le moyen d'y remédier. Lorsque les efforts pacifiques échouent, la Charte nous fournit la réponse, tout comme le verset saint. Dans les Articles 41 et 42 du Chapitre VII, la Charte traite du règlement de tels cas.

Le régime iraquien ne nous a laissé aucun choix, pas plus qu'à vous. Il veut que vous vous pliez à ses conditions, alors que vous voulez préserver la justice et restaurer la paix. Il veut faire régner la loi de la jungle alors que vous voulez voir régner la loi de l'humanité civilisée, incarnée dans la Charte des Nations Unies, dont vous êtes les gardiens.

Le message que je vous adresse est celui-ci : ne tolérez pas l'agression. Ne permettez pas que l'agression porte ses fruits ou soit récompensée. Ainsi, vous n'aurez pas seulement résolu le problème du Koweït, mais vous aurez aussi forgé et élevé un mur qui fera obstacle à l'injustice et que le tyran ne pourra pas franchir pour vivre parmi vous, injecter son venin et saper l'édifice de l'ordre international, dont le soleil s'est levé et dont la lumière éclatante illuminera inévitablement toute la planète.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme nous en avons convenu au début de la séance, je vais maintenant lever la séance. J'invite les membres du Conseil à me rejoindre dans la salle de consultations après la séance. La date de la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen de cette question sera fixée après consultations entre les membres du Conseil.

La séance est levée à 13 h 15.